CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

20/11/2025

Mis en place pour financer la transition énergétique, le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) **oblige les entreprises qui vendent de l'énergie** (gaz, fioul, électricité...) **à proposer des aides financières** pour financer la totalité ou une partie des travaux de rénovation énergétique.

Selon les fournisseurs d'énergie retenus, l'aide peut prendre des formes différentes (prime, bon d'achat, réduction...).

Il est possible de recevoir : une aide CEE pour des travaux standards (rénovation énergétique, isolation des murs, calorifugeage) pour des **projets en cours et finalisés.**

COMMENT BÉNÉFICIER DE CES AIDES ?

1. **COMPLÉTER LA FICHE RENSEIGNEMENT**
2. **CONSTITUER LE DOSSIER** (DEVIS, FACTURES, DPGF,...)
3. **ENVOI À :** lsquillace@hellio.com & clement.derouineau@paysdumans.fr

Hellio et les experts EC² vous accompagnent tout au long du projet :

- phase devis
- phase travaux
- phase de vérification

NOUVEAU MANDATAIRE

hellio

90 980 € d'aides possibles

5 dossiers déposés

4 communes accompagnées à ce jour

- Ruaudin
- Coulaines
- La Milesse
- Mulsanne

LES FICHES VALORISÉES

- Isolation des murs
- Isolation de combles ou de toitures
- Fenêtre ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant
- Robinet thermostatique
- Ventilation mécanique simple flux à débit d'air constant ou modulé
- Plancher chauffant hydraulique à basse température
- Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Clément DEROUINEAU, responsable pôle collectivités : clement.derouineau@paysdumans.fr ou au 06 63 52 31 98